



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 29 mars 2016

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUVET Angélique, DEBEAUX Laetitia (arrivée à 20h20), DUMAS Olivier, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RIOUX Serge, TROUILLET Vanessa, THEOLAIRE Joël, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : MARTINOT Perrine pouvoir à BRUNET Michel, RABEYRIN Robert pouvoir à BLAISE Véronique, VERSCHEURE Philippe pouvoir à GUIBERT Annie, ACHARD Arnaud, ASTIER Fabrice, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain.

Secrétaire de séance : Véronique GRANGER

M. le Maire informe l'assemblée que Mme CHAROUSSET-TERRAES Corinne lui a adressé un courrier présentant sa démission de son mandat de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Courrier transmis à M. le Préfet.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Création d'un poste à temps non complet.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016 est approuvé.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2015

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2015 ainsi qu'il suit :

COMMUNE (budgets de Mercurol + Veunes)

Solde disponible, affecté comme suit :.....	798 670,20 €
- section d'investissement (compte 1068).....	500 000,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002).....	298 670,20 €

ASSAINISSEMENT (budgets de Mercurol + Veunes)

Solde disponible, affecté comme suit :.....	116 805,48 €
- section d'investissement (compte 1068).....	44 130,10 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002).....	72 675,38 €

MULTISERVICES :

Solde disponible, affecté comme suit :.....	637,52 €
- section d'investissement (compte 1068).....	0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002).....	637,52 €

TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2016 DE MERCUROL

Le Conseil décide, avec 22 voix pour et 2 contre et 1 abstention, d'augmenter les taux pour l'année 2016 à hauteur de 2% par rapport à 2015, soit :

- Taxe d'Habitation :	5,29 %	(TH 2015 : 5,18%)
- Foncier Bâti :	7,43 %	(TFB 2015 : 7,28%)
- Foncier Non Bâti :	40,96 %	(TFNB 2015 : 40,16%)

TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2016 DE VEAUNES

Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2016 soit :

- Taxe d'Habitation : 8,14 %
- Foncier Bâti : 11,03 %
- Foncier Non Bâti : 63,51 %

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Les membres du Conseil Municipal approuvent les Budgets Primitifs 2016 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes) :

COMMUNE (1 abstention) :

- Section de fonctionnement :..... 1 908 807,16 €
- Section d'investissement :..... 1 714 474,19 €

ASSAINISSEMENT (à l'unanimité) :

- Section de fonctionnement :..... 176 827,55 €
- Section d'investissement :..... 513 013,92 €

MULTISERVICES (à l'unanimité) :

- Section de fonctionnement :..... 12 266,76 €
- Section d'investissement :..... 19 387,15 €

SDED – RENFORCEMENT DE RESEAU – Dossier n° 263660018AER

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT par création de poste sur la commune de Veauens, suite à la réclamation d'un habitant de Mercurol.

Le Conseil approuve ce projet dont la dépense prévisionnelle HT est estimée à 81 312,44 €. Cette dépense est prise en charge par le SDED à hauteur de 65 049,95 € et par le demandeur à hauteur de 16 262,49 €.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIETE ROFFAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une exploitation de carrière de sables et de graviers au lieu-dit les Lots à Mercurol-Veauens déposé par la société ROFFAT que lui a adressé Monsieur le Préfet de la Drôme pour avis.

Il précise qu'une enquête publique a lieu du 21 mars au 22 avril 2016.

Le Conseil, émet un avis favorable au dossier avec 13 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions.

CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET

L'agent en poste au grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 11h50 hebdomadaire a fait connaître son souhait de diminuer son temps de travail de 1h50 par semaine.

Le Conseil décide donc de créer un poste, à compter du 1^{er} mai 2016, de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 10h00 hebdomadaire étant entendu que le poste ouvert à 11h50 sera supprimé ultérieurement, dès que la commission technique du Centre de Gestion de la Drôme aura émis son avis.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.